

Communiqué annuel des comptes statutaires au 31.12.2024 Dividende 2024 de 5,81 € brut par action, constant par rapport à 2023.

- Le dividende tel que proposé par Solvac pour l'exercice 2024 est de 5,81 € brut par action constant par rapport à 2023.
- Le revenu cash¹, alimenté par les flux de dividendes reçus des participations dans Solvay et Syensqo, s'établit à 132,1 millions € constant par rapport au dividende de l'exercice 2023 de 132,1 millions € comme le démontre le tableau ci-dessous :

	2023	2024
<i>Dividende Solvay par action – janvier (en €)</i>	1,54	1,62
<i>Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac (en millions)</i>	32,6	32,6
Dividende Solvay encaissé en janvier (en millions €) (a)	50,2	52,8
<i>Dividende Solvay par action – mai (en €)</i>	2,51	0,81
<i>Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac (en millions)</i>	32,6	32,6
Dividende Solvay encaissé en mai (en millions €) (b)	81,9	26,4
<i>Dividende net Syensqo par action – mai (en €)</i>	-	1,134
<i>Nombre d'actions Syensqo détenues par Solvac (en millions)</i>		32,6
Dividende net Syensqo encaissé en mai (en millions €) (c)	-	37,0
<i>Précompte du dividende net Syensqo par action – décembre (en EUR)</i>	-	0,486
<i>Nombre d'actions Syensqo détenues par Solvac (en millions)</i>		32,6
Précompte du dividende net Syensqo en décembre (en millions €) (d)	-	15,8
Revenu cash (a) + (b) + (c) + (d)¹ (en millions €)	132,1	132,1
Charges administratives	-2,5	-2,6
Autres Charges Opérationnelles	-2,2	-0,5
Charges financières	-3,1	-3,5
Résultat cash¹ (en millions €)	124,3	125,5

Pour autant que les comptes statutaires l'autorisent, c'est sur la base du résultat cash¹, et après couverture des frais, que le Conseil d'Administration détermine les montants proposés à la distribution par Solvac.

¹ Solvac utilise certains indicateurs de performance non GAAP qu'il convient de définir ici :

- Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay et de Syensqo.

Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'Administration détermine les montants proposés à la distribution par Solvac. Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont identiques. Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour les calculs par action est de 21.375.033 en 2023 et en 2024.

3. Le Conseil d'Administration communique les chiffres des comptes statutaires de Solvac SA en 2024 :

Milliers €	2023	2024
<i>Résultat financier</i>	132.085	107.750
<i>Résultat d'exploitation</i>	-4.742	-3.052
<i>Résultat avant impôts</i>	127.343	104.698
<i>Résultat après impôts</i>	127.343	104.698
<i>Rémunération brute du capital</i>	-124.189	-124.189
<i>Solde à affecter</i>	3.154	-19.491

Le résultat net de Solvac en 2024 est de 104,7 millions € (contre 127,3 millions € en 2023). La diminution de 22,3 millions € provient essentiellement de l'absence de paiement d'acompte sur dividende par Syensqo (23,8 millions €). A noter toutefois que Syensqo a annoncé le 27 février 2025 la mise en paiement d'un dividende total relatif à l'exercice 2024 de 1,62 € brut par action, identique à celui de l'exercice 2023, sous réserve de l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire.

Les dividendes versés par Solvac et par Syensqo sont repris en Produits financiers. Ils sont diminués des coûts des prestations (3,1 millions €) et des charges d'intérêts (3,5 millions €). Ceux-ci comprennent essentiellement les frais liés à la cotation et à la tenue du registre des actionnaires ainsi que la rémunération de la Direction et du Service Actionnaires.

S'y ajoutent en 2024 les coûts liés à l'appui externe au Conseil d'Administration qui a été requis pour préparer et assurer son rôle d'actionnaire de référence ainsi que le maintien de l'influence notable de Solvac sur ses deux participations dans le nouveau cadre de gouvernance issu de la scission de Solvac. Ces coûts sont repris en coûts opérationnels non-récurrents pour le montant de 0,5 millions € en 2024 (contre 2,2 millions € en 2023).

Les Produits financiers nets totalisent une diminution de 24 millions € en 2024 par rapport à 2023.

4. Distribution de dividendes de l'exercice social 2024 par Solvac et Syensqo

L'Assemblée Générale de Syensqo a décidé le 23 mai 2024 l'attribution d'un dividende de l'exercice social 2023 qui s'élève à 1,62 € brut par action et dont la mise en paiement a été effectuée le 31 mai 2024

L'assemblée générale de Solvac a décidé le 28 mai 2024 l'attribution d'un dividende de l'exercice social 2023 qui s'élève à 2,43 € brut par action. Après déduction de l'acompte sur dividende de 1,62 € brut par action attribué par le Conseil d'Administration du 3 novembre 2023 et payé en janvier 2024, le solde du dividende s'est donc élevé à 0,81€ par action, payé en juin 2024.

Le Conseil d'Administration de Solvac prend note que sous réserve de l'approbation de leurs Assemblées Générales respectives, la somme des dividendes encaissés de Solvac et de Syensqo et relatifs à l'exercice 2024, s'élèvera à 4,05 € brut par action, égale aux dividendes encaissés par Solvac en 2023.

5. Distribution des dividendes Solvac en 2024.

La temporalité des paiements par Solvac de ses acomptes de dividende s'adapte aux décisions et aux calendriers de paiement de dividendes de ses participations.

Solvac a mis en paiement deux acomptes sur dividende, respectivement le 27 août 2024 (en augmentation de 4% par rapport au premier acompte de dividende de l'exercice 2023) et le 30 janvier 2025 (décision du 11 décembre 2024).

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2025 la distribution d'un solde de dividende de 0,844 € brut par action. Ce troisième acompte sera mis en paiement le 27 mai 2025. Ceci entraînera une distribution brute de 18,0 millions €. Les actions Solvac se traiteront ex-dividende sur Euronext Bruxelles à partir du mercredi 14 mai 2025 et les opérations doivent nous être notifiées pour le mardi 20 mai 2025 au plus tard. Toute opération non enregistrée à cette date devra être récupérée (achat) ou restituée (vente) par l'intermédiaire financier ayant exécuté l'opération.

Distribution CASH			
€ brut par action	2023	2024	2025
<i>1^{er} acompte</i>	3,350	3,486	0,000
<i>2^{ème} acompte</i>	2,460		1,480
<i>3^{ème} acompte valant solde en 2024</i>	0,000		0,844
<i>Dividende total brut par action</i>	5,810	5,810	

Sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale, le dividende total relatif à l'exercice 2024 atteindra sur ces bases 5,81 € brut par action, stable par rapport à l'exercice 2023.

6. Affectation bénéficiaire de l'exercice 2024.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de diminuer d'un montant de 19,5 millions € le bénéfice reporté qui passera ainsi de 1.391,7 millions € en 2023 à 1.372,1 millions € en 2024.

Les rémunérations brutes des actions, pour le présent exercice et l'exercice précédent, apparaissent dans le tableau ci-après :

Tableau de variation des réserves et bénéfices distribuables (en millions €)		
	2023	2024
Bénéfices reportés distribuables (au 31/12/N-1)	1.388,5	1.391,6
Résultat net de l'année N	127,3	104,7
Total dividende de l'année	-124,2	-124,2
Bénéfices reportés distribuables au 31/12/N	1.391,6	1.372,1

REMARQUES

1. Rapport du commissaire sur le contrôle des comptes annuels

EY Réviseurs d'Entreprises SRL (« EY »), le commissaire, représenté par Marie-Laure Moreau, confirme que ses travaux de contrôle sur les états financiers de Solvac SA, établis selon les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, sont terminés quant au fond. EY a confirmé que ses travaux de révision, qui sont terminés quant au fond, n'ont pas révélé d'ajustement significatif dans les états financiers et que les informations financières figurant dans le présent communiqué de presse concordent avec les états financiers de Solvac SA.

Le rapport du commissaire à l'Assemblée Générale de Solvac SA sur l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurera dans le rapport annuel 2024 qui sera publié sur le site internet (www.solvac.be) le 3 avril 2025.

2. Contenu

L'analyse de la maîtrise des risques figure dans le rapport annuel qui sera disponible sur le site internet de Solvac.

3. Actions Solvac

	2023	2024
Nombre d'actions émises en fin de période	21.375.033	21.375.033

4. Déclaration des personnes responsables

M. Jean-Marie Solvac, Président du Conseil d'Administration et M. Melchior de Vogüé, Président du Comité d'Audit, déclarent qu'à leur connaissance :

- les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur ;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés-

Dates clés de la communication financière

- le 03 avril 2025 : Publication du rapport annuel 2024 sur www.solvac.be
- le 13 mai 2025 : Assemblée Générale Ordinaire à 14h30
- le 27 mai 2025 : Paiement d'un troisième acompte sur dividende de l'exercice social 2024, valant solde
- le 01 août 2025 : Résultats du 1^{er} semestre 2025 et annonce du premier acompte sur dividende de l'exercice social 2025

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.

Investor Relations

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : 32 2 639 66 30

Mail : Investor.relations@solvac.be

Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar - This press release is also available in English.

Nous vous présentons les états financiers au 31 décembre 2024 (ainsi que les chiffres comparatifs au 31 décembre 2023) selon le référentiel du droit comptable belge.

Compte de résultat au 31 décembre.

	Annexes	Codes	2023	2024
Ventes et prestations		70/76A	5	5
Autres produits d'exploitation	6.10	74	5	5
Coût des prestations		60/66A	-4.747	-3.058
Services et biens divers		61	-2.027	-2.093
Rémunérations	6.10	62	-417	-337
Amortissements	630		-6	-2
Provisions pour risques et charges			0	0
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	-105	-121
Produits et charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	-2.193	-504
Bénéfice / Perte d'exploitation	9901	9901	-4.742	-3.053
Produits financiers		75/76B	135.222	111.203
Produits des immobilisations Financières		75	135.222	111.203
<i>Dividendes</i>		750	134.727	110.913
Produits des actifs circulants		751	495	290
<i>Intérêts</i>		751	495	290
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Charges financières		65/66B	-3.137	-3 452
Charges des dettes		650	-3.123	-3.441
Autres charges financières		652/9	-14	0
Bénéfice avant impôts		9903	127.343	104.698
Impôt sur le résultat	6.13	67/77	0,4	0,4
Impôts		670/3	0,4	0,4
Bénéfice après impôts	9904		127.343	104.698
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905		127.343	104.698
Bénéfice par action (EUR)			5.96	4.90

Notes

Le Compte de résultats que l'Assemblée Générale aura à approuver montre un bénéfice net de 104,7 millions € en diminution de 22,6 millions € par rapport à 2023.

Les produits financiers reprennent principalement les dividendes Solvay et Syensqo comptabilisés. Ceux-ci diminuent de 24,0 millions €, en passant de 134,7 millions € en 2023 à 110,9 millions € en 2024, dont le détail est expliqué dans le tableau ci-dessous.

Les produits financiers incluent également un produit financier de 0,3 million € résultant d'un placement de trésorerie à terme de 2 mois en 2024, contre 0,5 million € résultant d'un placement de trésorerie à terme de 3 mois en 2023).

Le coût des prestations s'élève à 3,1 millions € en 2024 contre 4,7 millions € en 2023.

Il convient de rappeler que les coûts des prestations comprenaient en 2023 un montant total de 2,2 millions € correspondant à des prestations externes, principalement de nature financière et juridique, liées à la préparation du soutien au projet de scission de Solvay.

Les services et biens divers augmentent en 2024 de 0,1 million € à 2,1 millions € en 2024 par rapport à 2023 et représentent essentiellement l'ensemble des frais liés à la cotation, la tenue du registre, d'autres frais administratifs, ainsi que le coût du Conseil et de la Direction. Le poste Rémunérations (0,3 million €) est en diminution compte tenu du départ à la retraite d'une collaboratrice du Service Actionnaires.

S'ajoutent en 2024 les coûts liés à l'appui externe au Conseil d'Administration qui a été requis pour préparer et assurer son rôle d'actionnaire de référence ainsi que la mise en œuvre de l'influence notable sur les deux participations de Solvac dans le nouveau cadre de gouvernance issu de la scission de Solvay en deux sociétés séparées. Ces coûts sont repris en coûts opérationnels non récurrents pour un montant de 0,5 millions €.

Les coûts opérationnels hors éléments non récurrents sont globalement stables entre 2023 et 2024. Les charges des dettes financières augmentent de 3,1 à 3,5 millions € du fait de l'augmentation des montants à financer et de celle des taux d'intérêt.

L'encaissement du montant correspondant au précompte mobilier de 30 % sur le dividende de Syensqo n'a en effet été réalisé qu'après 12 mois de détention de cette participation comme le prévoit la réglementation fiscale. Les revenus des dividendes Solvay et Syensqo sont considérés comme des revenus définitivement taxés en droit fiscal belge. En conséquence Solvac ne paie pas d'impôts sur ces revenus.

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le Résultat net de l'exercice s'établit à 104,7 millions € contre 127,3 millions € en 2023.

Dividendes perçus de Solvay et de Syensqo dans les Produits financiers dans les comptes statutaires

Exercice	Type de dividende	Dividende EUR/action	Nombre d'actions	Dividende total En millions EUR	Variation P/R année précédente
2023	Solde 2022	2,51	32.621.583	81,9	6,8%
	Acompte 2023	1,62	32.621.583	52,8	5,2%
	Produits financiers 2023	4,13		134,7	6,2%
2024	Solde Solvay 2023	0,81	32.621.583	26,4	
	Dividende Syensqo 2023	1,62	32.621.583	37,0	
	Acompte Solvay 2024	0,97	32.621.583	31,6	
	Produits financiers 2024	3,40		110,9	-17,7%

Bilan au 31 décembre 2024 (milliers €)

ACTIF	Annexes	Codes	31/12/2023	31/12/2024
Actifs immobilisés		21/28	2.697.679	2.697.677
Immobilisations incorporelles	6.2	21	1	0
Autres immob incorporelles	6.2	21	1	0
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	10	9
Autres immob corporelles	6.3	26	10	9
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	2.697.667	2.697.667
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
<i>Participations dans Solvay</i>		282	613.217	613 ;217
<i>Participations dans Syensqo</i>		282	2.084.451	2.084.451
<i>Créances</i>		283	0	0
Actifs circulants		29/58	57.270	35.132
Créances à un an au plus		40/41	52.995	31.878
Créances commerciales		40	0	0
Autres créances		41	52.995	31.878
Placements de trésorerie	6.6	50/53	0	0
Autres placements		51/53	0	0
Valeurs disponibles		54/58	4.221	3.200
Comptes de régularisation	6.6	490/1	54	54
Charges à reporter		490/1	54	54
TOTAL DE L'ACTIF	20/58		2.754.949	2.732.809

PASSIF	Annex	Codes	31/12/2023	31/12/2024
Capitaux propres		10/15	2.535.925	2.516.434
Capital	6.7.1	10	192.787	192.787
Capital souscrit		100	192.787	192.787
Apport en dehors du capital		11	572.822	572.822
Prime d'émission		1100/10	572.822	572.822
Réserves		13	378.689	378.689
Réserve légale		130	19.279	19.279
Réserves indisponibles		130/1	359.411	359.411
Réserves disponibles			0	0

Bénéfice reporté / à reporter		14	1.391.628	1.372.136
Dettes		17/49	219.024	216.375
Dettes à plus d'un an	6.9	17	150.000	100.000
Établissements de crédit		173	150.000	100.000
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	67.873	115.276
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		50.000
Dettes financières	6.9	43	48.600	13.000
<i>Établissements de crédit</i>		430/8	48.600	13.000
Dettes commerciales	6.9	440/4	1.633	172
Dettes fiscales, salariales & sociales	6.9	45	15.276	62
Autres dettes	6.9	47/48	2.364	52.042
Comptes de régularisation	6.9	492/3	1.152	1.099
Charges à imputer		492/3	1.152	1.099
TOTAL DU PASSIF	10/49		2.754.949	2.732.809

Notes :

À l'actif

Les immobilisations financières s'élèvent à 2.698 millions €.

Ce poste (2.698 M€) représente la valeur comptable des participations détenues au 31 décembre 2024 dans Solvay et dans Syensqo à la suite de la scission de Solvay intervenue le 8 décembre 2023. Ces participations sont évaluées au coût historique.

Ces participations sont reprises dans les comptes de Solvac pour un montant total de 2.697.667.459 € au 31 décembre 2024 ; ce montant se répartit comme suit:

- Solvay : 613.216.809 €, soit 18,80 €/action
- Syensqo : 2.084.450.648 €, soit 63,90 €/action

Les créances à un an au plus se composent principalement du premier acompte sur dividende 2024 de Solvay de 31,9 millions € (soit 0,97 € brut par action) payable le 22 janvier 2025.

Au passif

Les capitaux propres, et plus spécifiquement le bénéfice à reporter, diminuent de 19,5 millions € de même que le bénéfice à reporter.

Les dettes à plus d'un an sont de 100 millions € (emprunts auprès de BNP Paribas Fortis) et diminuent de 50 millions € suite au reclassement dans les dettes à moins d'un an d'une tranche de l'emprunt. L'endettement structurel de Solvac se présente comme suit :

- un emprunt de 50 millions € dont le taux d'intérêt s'élève à 1,47 % (échéance 2027),
- un emprunt de 50 millions € dont le taux d'intérêt s'élève à 1,16 % (échéance 2029).

Un emprunt de 50 millions € (taux d'intérêt de 2,75 %) a été reclassé en dette financière échéant dans l'année puisque cette tranche de l'endettement échoira le 24 mai 2025. Les contacts avec les banquiers en vue de son renouvellement ont été initiés début 2025.

Solvac a pour politique de recourir à des emprunts bancaires de 7 à 8 ans à taux fixes mais aussi de rembourser prématurément certains de ces emprunts afin de les remplacer par de nouveaux pour ainsi rallonger la maturité des dettes à plus d'un an, quand les conditions de marché des taux d'intérêts semblent favorables. Au 31 décembre 2024, la durée moyenne pondérée des dettes est d'environ 2,7 années et son coût moyen est de 1,8 % par an.

La société dispose d'une trésorerie positive entre le mois de mai et juillet. Une dette financière court terme finance les écarts de temps entre les dividendes reçus de Solvac et de Syensqo, et les dividendes payés par Solvac. Sur l'année 2024, la société a connu une situation de trésorerie nette moyenne⁽³⁾ positive de l'ordre de 6 millions €.

Au 31 décembre 2024, les dettes à un an au plus passent de 67,9 millions € en 2023 à 97,2 millions €. La principale raison de cette augmentation provient du reclassement de 50,0 millions € en Dette financière échéant dans l'année puisque cette tranche de l'endettement arrivera à échéance le 24 mai 2025. La dette financière de 48,6 millions € au 31 décembre 2023 a été partiellement remboursée et ne s'élève plus qu'à 13 millions € à fin décembre 2024.

Les autres dettes se composent de :

- dettes fiscales de 0,1 millions €, constituées principalement des dettes salariales et sociales ; compte tenu que le second acompte de dividende versé de Solvac a été payé en janvier 2025, aucune dette fiscale relative au précompte mobilier sur ce dividende n'a été comptabilisée en 2024,
- dettes fournisseurs de 0,2 million €,
- autres dettes de 52,0 millions € constituées principalement d'un montant de 31,6 millions € relatif au deuxième acompte de dividende de Solvac annoncé le 11 décembre 2024 et payé le 30 janvier 2025, ainsi que d'un montant de 18,0 millions €, relatif au solde de dividende de Solvac annoncé le 07 mars 2025 et qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2025.

Les comptes de régularisation comprennent les intérêts bancaires courus non échus pour 1,1 million € comparé à 1,2 million € en 2023.

En comptes d'ordre, des garanties réelles constituées en faveur de :

- BNP Paribas Fortis sur actifs propres : 1.875.000 actions Solvac à hauteur de 58,4 millions € et 2.149.309 actions Syensqo à hauteur de 151,7 millions €, pour garantir l'endettement structurel,
- KBC sur actifs propres : 700.000 actions Solvac à hauteur de 21,8 millions € et de 650.000 actions Syensqo à hauteur de 45,9 millions €, en vue de garantir un crédit à court terme.

(3) La trésorerie nette moyenne est un Indicateur de performance alternatif qui se définit comme la somme des financements court terme (-), placements de trésorerie (+) et des valeurs disponibles en compte courant en cours d'année, pondérés par leur durées respectives.

Réconciliation entre le Revenu cash et le Résultat net des comptes statutaires.

1. Résultat net comptable:

Le résultat net de 2024 est de 104,7 millions €, en diminution importante par rapport à 2023 du fait de l'absence de paiement d'un acompte de dividende par Syensqo.

Les dividendes versés par Solvay et par Syensqo sont repris en Produits financiers. Ils sont diminués des coûts des prestations (3,1 millions €) et des charges d'intérêts (3,5 millions €). Ceux-ci comprennent essentiellement les frais liés à la cotation et à la tenue du registre des actionnaires ainsi que la rémunération de la Direction et du Service Actionnaires.

S'y ajoutent en 2024 les coûts liés à l'appui externe au Conseil d'Administration qui a été requis pour préparer et assurer son rôle d'actionnaire de référence ainsi que la mise en œuvre de l'influence notable de Solvac sur ses deux participations dans le nouveau cadre de gouvernance issu de la scission de Solvay en deux entités. Ces coûts sont repris en coûts opérationnels non récurrents pour un montant de 0,5 millions €.

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le Résultat net de l'exercice s'établit à 104,7 millions € contre 127,3 millions € en 2023.

2. Résultat cash

Pour rappel, Solvac utilise certaines mesures de performances alternatives (« APM ») qui sont également définies dans les règles d'évaluation des comptes annuels de la Société.

Le Revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay et de Syensqo

Le Résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

Pour l'année 2024, le Revenu cash de Solvac, alimenté par les flux de dividendes de la participation dans Solvay et Syensqo s'établit à 132,1 millions € tel que repris dans le tableau ci-après, un montant identique à celui de 2023.

Ceci s'explique par le fait que le dividende total payé par Solvay et Syensqo est resté stable en 2023 et en 2024, à 4,05 € brut par action.

La répartition de ce Revenu cash au cours de l'année est détaillée ci-après.

Année	2023		2024	
	Valeur par action (€)	Valeur brute totale (millions €)	Valeur par action (€)	Valeur brute totale (millions €)
Dividende Solvay encaissé en janvier	1,54	50,2	1,62	52,9
Dividende Solvay encaissé en mai 2023/ juin 2024	2,51	81,9	0,81	26,4
Dividende net Syensqo encaissé en mai 2024	0	0	1,134	37,0
Précompte sur dividende Syensqo encaissé en décembre 2024	0	0	0,486	15,9
Revenu cash ⁽¹⁾	4,05	132,1	4,05	132,1

Le Résultat cash de Solvac s'entend après déduction des charges administratives et des charges financières nettes auxquelles il est fait référence au point ci-avant.

3. Réconciliation entre le Revenu cash et le Résultat net des comptes statutaires

La réconciliation entre le Revenu cash et le Résultat net des comptes statutaires pour les années 2023 et 2024 est reprise dans le tableau ci-dessous :

En millions €	2023	2024
Résultat net Solvac selon les Comptes annuels statutaires	127,3	104,7
Charge d'impôt	0,0	0,0
Moins les dividendes reçus de Solvay comptabilisés dans le résultat de l'année N et payés en janvier N+1	-52,8	-31,6
Plus les dividendes Solvay comptabilisés dans le résultat net de l'année N-1 et payés janvier N	+50,2	+52,8
Produits financiers compte à terme	-0,5	-0,3
Résultat cash	124,3	125,5
Charges administratives	4,7	3,1
Charges financières	3,1	3,5
Revenu cash (1)	132,1	132,1

Tableau des Flux de Trésorerie

En milliers €	2023	2024
Services et biens divers	-2.027,0	-2.093,0
Rémunérations	-417,0	-337,0
Autres charges d'exploitation	-105,0	-121,0
Produits et charges d'exploitation non récurrentes	-2.193,0	-504,0
LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES	-4.742,0	-3.055,0
Dividendes reçus	134.727,0	110.913,0
LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Dividendes versés (rémunération du capital)	-124.189,0	-124.189,0
Produit net de compte à terme	495,0	290,0
Charges financières (dettes financières LT et CT et com/frais bancaires)	-3.137,0	-3.452,0
Remboursement de lignes de crédit CT	-48.000,0	-48.600,0
Tirages sur ligne de crédit CT	48.600,0	13.000,0
Variation du BFR (Besoins Fonds de Roulement)	-269,0	54.072,0
LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	-126.500,0	-108.879,0
	3.485,0	-1.021,0
TRESORERIE DE DEBUT DE PERIODE	736,0	4.221,0
FLUX DE TRESORERIE TOTAUX	3.485,0	-1.021,0
TRESORERIE DE FIN DE PERIODE	4.221,0	3.200,0

- (1) Solvac utilise certains indicateurs de performance Alternative Performance Metrics (APM) qu'il convient de définir ici :
- Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay/Syensqo.
 - Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'Administration détermine le montant de dividendes proposés à la distribution par Solvac.